

REPONSE

au postulat du député (suppl.) Guido Walker, CVPO, concernant un chargement efficace des voitures en cas d'interruption de la route au Col du Simplon (15.06.2010) (5.079)

Le Conseil d'Etat partage le point de vue du postulant, quant aux inconvénients liés à la fermeture brutale et imprévue de la route internationale du Simplon le 11 juin 2010. Il relève que la description des encombrements de trafic qui ont découlé de cette situation est le reflet des ennuis rencontrés pendant deux journées sur cet axe international routier.

Comme l'indique le postulant, il existe une procédure d'urgence visant à accroître l'offre ferroviaire de navettes porte-autos, lorsque l'axe routier du Simplon doit être interrompu pour une raison ou une autre (intempéries ou neige, accident majeur, chutes de pierre, etc.). La mise en route de cette procédure d'urgence (« Notautoverlad ») incombe aux instances concernées de l'Etat du Valais - DTEE.

Dans le cas particulier du 11 juin 2010, il ressort que l'ordre de mettre en place une seconde navette porte-autos (commandée auprès du BLS), a été transmis par le canton aux CFF en tout début d'après-midi. Le canton a reçu quittance téléphonique une heure plus tard que tout se mettait en place. Malheureusement, à l'interne des CFF, la commande de l'offre de secours n'a pas été déclenchée à temps. Cette erreur d'organisation n'a été constatée par les exploitants CFF qu'en soirée du 11 juin. Lors du Débriefing de cette journée, l'erreur des CFF qui a bloqué cette procédure de « Notautoverlad » a été analysée.

Depuis, les instances concernées (BLS, CFF, Canton et communes de Brig et Naters) ont entrepris de mettre à jour et améliorer les procédures de déclenchement du « Notautoverlad », pour éviter qu'un tel incident dû à une coordination insuffisante ou à une erreur involontaire puisse se reproduire.

Lors de l'interruption du trafic routier sur le côté italien de l'axe international du Simplon, en date du 4 janvier 2011, l'alarme a été reçue vers 9h.30 du matin par les services des routes et cours d'eaux (SRCE) et des transports (ST). En regard de l'ampleur des premières évaluations des dégâts, le Chef du DTEE a, entre autres mesures, immédiatement confirmé la mise en œuvre de la procédure d'urgence pour renforcer les navettes porte-autos entre Brig et Iselle (I). La première rame de renfort, fournie par le BLS, circulait à 12h.40 déjà.

La route a été rouverte au trafic le vendredi suivant, le service renforcé de navettes porte-autos a été maintenu jusqu'au dimanche soir, afin de garantir un désenclavement optimal de la région du Haut-Valais en cette période de très forte fréquentation touristique.

Pour l'information du Grand Conseil, la mise en place sur une période de six jours de ce concept de navettes porte-autos offrant un service renforcé en cas de coupure de l'axe routier international du Simplon a généré des coûts de l'ordre de CHF 150'000.-, qui seront pris en charge par le DTEE – Service des transports, sous déduction d'environ CHF 45'000.- de recettes nettes de transport prélevées auprès des environ 3'000 véhicules légers ayant emprunté cette offre de transport provisoire.

Dès lors, le Conseil d'Etat part de l'idée que ce concept de sécurité, régulièrement mis à jour à la lumière des expériences, sera suffisant pour gérer à l'avenir d'autres cas similaires d'interruption de trafic routier sur l'axe international du Simplon.

Il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens des considérants exposés ci-dessus.